



ÉDITO : SUR LE CHEMIN DU RESPECT DES DROITS DES PATIENTS

L'inspection d'une équipe du CGLPL, minutieusement menée durant deux semaines début mars à Camille Claudel, est par nature une bonne chose.

Les mouvements de l'opinion peuvent faire penser que la société nous demande d'éviter toute fugue, toute sortie ou situation à risque, quel qu'en soit le prix. Le CGLPL vient au contraire nous rappeler opportunément que les lois de 2011 et de 2016 ont un caractère libertaire et protecteur pour le patient, notamment en situant l'isolement et la contention comme des mesures de dernier recours.

Nous sommes sur le chemin du respect des droits des patients, mais nous ne sommes pas au terme.

Dans l'immédiat, les interrogations de l'équipe du CGLPL auront trois impacts très clairs :

- Les sorties dans le parc ne font déjà plus l'objet de procédure administrative préalable, étant entendu que la prescription médicale demeure indispensable.

- Les patients en hospitalisation libre dans une unité d'admission fermée devront très vite pouvoir circuler, à l'aide d'une carte, moyennant une surveillance de l'utilisation, et une restitution chaque soir.

- Les patients venant de la Maison d'Arrêt ne devront rester en chambre d'isolement qu'en attendant de voir un psychiatre, et donc ils en sortiront ensuite sauf danger imminent.

Dans un second temps, Camille Claudel aura à remettre au travail diverses règles internes, concernant notamment l'utilisation du bouclier, les

TED/TSA, et la pédopsychiatrie, avec pour principes la juste proportion, le questionnement individuel et le pragmatisme.

À moyen terme, j'appelle de mes vœux l'arrêt de tout recours à la contention. Pour le vieux directeur d'hôpital que je suis, il est clair que les hôpitaux psychiatriques ont su se passer de la contention dans les dernières décennies du vingtième siècle, au moment où ils ont abandonné les dortoirs de 30 lits et ouvert des CMP un peu partout en France, et il est moralement incompréhensible que ces mêmes hôpitaux ré-utilisent, depuis vingt ans, ce témoin emblématique d'un passé chargé de violence envers une folie incomprise. Oui aux lieux et aux mobiliers contenant, non à l'entrave du corps.

Roger ARNAUD

LES RÉGIES DU CH CAMILLE CLAUDEL

Qu'est-ce qu'une régie ?

Une régie d'avances permet de charger un régisseur d'opérations de dépenses d'un établissement public au nom et pour le compte de son comptable public assignataire. Les dépenses sont listées de manière exhaustive dans la décision de création de la régie.

Une régie de recettes permet à un régisseur d'encaisser les recettes énumérées dans l'acte constitutif de la régie, à la place du comptable public assignataire, pour le compte d'un l'établissement public.

Quelles sont les régies actuellement en fonctionnement au Centre Hospitalier Camille Claudel ?

9 régies sont actuellement en fonctionnement au Centre Hospitalier Camille Claudel :

• 5 régies d'avances :

- Régie d'avances pour les menues dépenses de la MAS Hestia : située à la MAS Hestia, cette régie paie essentiellement les dépenses incombant à la MAS lors des sorties avec les patients et les fournitures pour les repas améliorés.

- Régie d'avances pour les menues dépenses de l'ITEP Les Légendes : située à l'ITEP, cette régie paie essentiellement les dépenses lors des sorties éducatives et l'achat de fournitures éducatives.

- Régie d'avances pour les menues dépenses du SESSAD T2C : située à l'ITEP, cette régie paie les dépenses des sorties éducatives.

- Régie d'avances pour les menues dépenses du SAMSAH Charente Limousine : située au SAMSAH, cette régie règle les dépenses incombant au SAMSAH lors des activités avec les usagers.

- Régie d'avance du fonds de solidarité : située au Bar Les Arcades, cette régie verse les sommes en espèces jusqu'à 100 € pour les dons et dépannage du fonds de solidarité.

• 3 régies de recettes :

- Régie de recettes du Bar les Arcades : située au Bar des Arcades, cette régie encaisse les produits des ventes réalisées par le bar.

- Régie de recettes du self : située au self, cette régie encaisse les produits issus de la vente des repas.

- Régie de recettes du bureau des entrées : située au service de la gestion des patients, cette régie encaisse : les produits hospitaliers (forfaits journaliers, tickets modérateurs, frais de séjours) et des frais de reprographie et d'envoi des dossiers médicaux.

• 1 régie de recettes et d'avances :

Régie de recettes et d'avances dépôts de valeurs : située au Bar des Arcades, cette régie reçoit les dépôts de valeurs des patients hospitalisés, des résidents de la MAS Hestia ou de leurs représentants légaux.

Maria LAMARQUE

ÉVALUATION DE LA SATISFACTION DES PATIENTS

Les enquêtes de satisfaction au CHCC

- Satisfaction des patients en unités d'admission (questionnaire de sortie réalisé en continu)
- Satisfaction des patients en unités de moyen séjour
- Satisfaction des patients en CMP adulte
- Satisfaction des patients au Créhab'16
- Satisfaction des patients à Lieu-Dit
- Satisfaction des patients à Mikado (questionnaire de sortie réalisé en continu)
- Satisfaction des familles/représentants légaux en CMP-HJ de pédopsychiatrie
- Satisfaction des patients sur la restauration

Résultats des questionnaires de sortie (admission et addictologie) 2022



• Le taux de retour des questionnaires en 2022 est en diminution : il est de **33.9%** contre 41.3% en 2021. Le taux de retour est très hétérogène selon les unités.

• Le score de satisfaction des patients est stable avec un score de **4.10/5**

Principaux motifs de satisfaction :

- Amélioration ressentie sur l'état de santé (4.39/5)
- Attention et intérêt témoignées par le personnel (4.29/5)
- Conditions de repos (4.31/5)

Les patients sont le moins satisfaits :

- De l'impression générale (3.86/5)
- Des informations transmises sur les modalités d'hospitalisation et sur les droits (3.88/5)
- De la façon de contacter le médecin pendant l'hospitalisation (3.88/5)

Les enquêtes prévues en 2023

- Satisfaction des patients en CMP adulte
- Satisfaction des patients au Créhab'16
- Satisfaction des familles/ représentants légaux en CMP-HJ de pédopsychiatrie
- Satisfaction des professionnels au self

À la suite de l'enquête réalisée auprès des partenaires de l'établissement (cf. Ajasse février 2023) en fin d'année dernière, un plan d'action a été élaboré.

Il tient compte des remarques faites à l'établissement et se décline en trois grands objectifs :

- Le renforcement des liens entre le CH Camille Claudel et ses partenaires ;
- La prévention des situations de crise ;
- L'amélioration des échanges d'informations.

Ces objectifs se déclinent eux-mêmes en sous-objets. Ainsi, le premier objectif prévoit de présenter régulièrement le dispositif de soins aux partenaires, de poursuivre les formations croisées et de proposer

des formations spécifiques aux partenaires de l'établissement.

Le second objectif comporte l'organisation de rencontres entre les partenaires intéressés et l'EPIC ainsi que la possibilité d'organiser, dans certaines conditions, des accueils séquentiels ou des séjours de rupture.

Enfin, le troisième objectif prévoit de travailler sur l'amélioration de la transmission d'informations au moment de la sortie du patient et sur l'accélération des échanges d'informations utiles à l'articulation du parcours du patient.

Ces sous-objets sont assortis d'indicateurs permettant le suivi de leur mise en œuvre.

Laurent PLAS

LE PROJET D'INFORMATISATION DES SERVICES DU PÔLE HÔTELLERIE EST EN MARCHÉ !

Le pôle hôtellerie mis en place en mars 2022 au sein de la DSETL regroupe les différents services supports de l'établissement : le ménage central, la lingerie, le magasin, le service transport et le service restauration. Il a pour objectif d'améliorer le service rendu quotidiennement aux usagers.

Pour répondre à cette mission, la première étape consiste à moderniser nos pratiques en se dotant d'outils métiers adaptés.

Mise en place de douchettes code-barres au magasin et à la lingerie

Le logiciel et les matériels ont été livrés et installés le 22 mars 2023 et les gestionnaires de stocks formés à son utilisation. Ce système va permettre de sécuriser les stocks, réduire les erreurs de sorties et simplifier les inventaires.

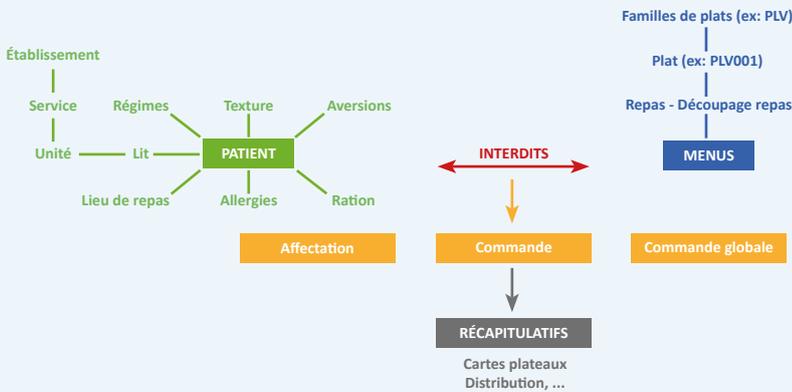


Logiciel de commande des repas

Le CHCC a fait l'acquisition du logiciel **datameal** qui devra permettre de :

- Simplifier et fiabiliser la commande des repas en fonction des effectifs, menus, régimes, allergies...
- Sécuriser la traçabilité
- Commander les petits déjeuners, collations, produits diététiques de façon centralisée sans multiplier les supports
- Réduire le gaspillage alimentaire

Une première phase d'audit s'est déroulée le 14 février 2023 en présence de l'éditeur, des diététiciennes, du responsable restauration (chef de projet), ses adjoints et de plusieurs agents en charge des commandes de repas dans les services de soins. Suite à cet audit, il apparaît que la réussite de ce projet nécessite une parfaite intégration des données du patient pour permettre de répondre au schéma d'organisation suivant : **SCHEMA DATAMEAL PRISE DE COMMANDE REPAS (PCOM)**



Un état des lieux de notre fonctionnement est en cours. En parallèle, les agents des services restauration et diététique ont débuté la phase de paramétrage et de mise à jour des différentes recettes qui seront injectées dans la base Datameal.

Le descriptif du déploiement de ce projet fera l'objet d'articles à venir.

Hélène BRENON
Coordinatrice du pôle Hôtellerie

ÉLECTIONS DES MEMBRES DE LA CSIRMT 2023

Le renouvellement des membres de la CSIRMT va avoir lieu dans les prochaines semaines.

Vous êtes professionnel paramédical et vous souhaitez :

- Être membre de cette commission,
- Vous investir dans le fonctionnement de l'établissement,
- Participer à des groupes de travail et de réflexion,
- Donner votre avis sur les changements et les projets,
- Être un relais d'information pour vos collègues.

C'est le moment de proposer votre candidature à Madame Chantal MILLIET, Coordinatrice Générale des soins, Présidente de la CSIRMT.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez, vous adresser aux membres actuels de cette instance pour vous faire expliciter ses rôles et missions.

Une nouvelle information vous sera adressée lorsque la date des élections sera connue.

EPP TROUBLES DÉGLUTITION

En partenariat avec le CLAN du CHA, le projet Troubles déglutition a vu le jour en janvier 2021 avec pour objectif la prévention de ces troubles en sensibilisant les patients et les professionnels.

A cet effet, nous avons produit un livret à destination des patients, des familles, et des soignants qui sera disponible sur intranet. Par ailleurs des affiches reprenant les thèmes du livret concernant la prévention seront imprimées et distribuées dans les services.



Plusieurs sessions de formation ont été réalisées pour les référents nutrition du CHA et du CHCC avec la collaboration des diététiciennes CHCC et CHA, du Dr MISCHO médecin généraliste CHCC, du Dr PARADOT et du Dr BOUNIORT médecins CHA, et de Mme MICHEL orthophoniste CHA.

Dans le cadre de ce travail, des actualisations sur les textures alimentaires sont en cours afin de répondre à la standardisation internationale des textures adaptées à la dysphagie (IDDSI).

Mariannick TAILLEBOIS, Ingrid MISCHO et Aurélie FOUCHER

